



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL AIRFRESHENER WALK ON THE BEACH
Code de produit : CRX781, AL53C; 9728150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les véhicules. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Antigifcentrum/Centre Antipoisons +32-70-245 245 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

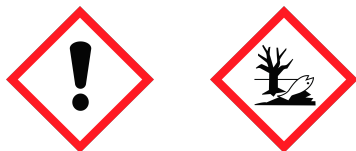
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2. 1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



Kemetyl

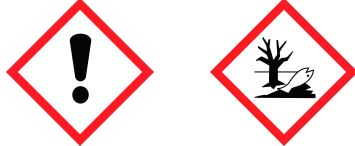
Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	:	P280	Porter des gants de protection.
	:	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	:	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; dl-Limonène ; 7-Hydroxycitronellal ; Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde ; Coumarine ; 1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one ; Acétate de linalyle ; Linalol ; 2,2,6-Triméthyl-alpha-propylcyclohexanepropanol ; 3-(p-Éthylphényl)-2,2-diméthylpropionaldéhyde ; Pin-2(10)-ène ; Pin-2(3)-ène ; Eugénol ; Cinnamaldéhyde ; Isoeugénol .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	5 - < 10	54464-57-2	259-174-3		
2,6-Diméthyl-2-oct-7-ène-2-ol	5 - < 10	18479-58-8	242-362-4		01-2119457274-37
dl-Limonène	2,5 - < 5	138-86-3	205-341-0		
7-Hydroxycitronellal	1 - < 5	107-75-5	203-518-7		01-2119973482-31



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	1 - < 2,5	1205-17-0	214-881-6		01-2120740119-58
Coumarine	1 - < 5	91-64-5	202-086-7		01-2119949300-45
1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	0,1 - < 1	57378-68-4	260-709-8		
Acétate de linalyle	0,1 - < 1	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
Linalol	0,1 - < 1	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
2,2,6-Triméthyl-alpha-propylcyclohexanepropanol	0,1 - < 1	70788-30-6	274-892-7		
3-(p-Éthylphényl)-2,2-diméthylpropionaldéhyde	0,1 - < 1	67634-15-5	266-819-2		
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	0,1 - < 1	68901-15-5	272-657-3		01-2120770514-54
Pin-2(10)-ène	0,1 - < 1	127-91-3	204-872-5		
Pin-2(3)-ène	0,1 - < 1	80-56-8	201-291-9		
Eugénol	0,1 - < 1	97-53-0	202-589-1		01-2119971802-33
gamma-Terpinène	0,1 - < 1	99-85-4	202-794-6		
Cinnamaldéhyde	0,01 - < 0,1	104-55-2	203-213-9		
Isoeugénol	< 0,01	97-54-1	202-590-7		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
2,6-Diméthyl-2-éthyl-7-ène-2-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
dl-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
7-Hydroxycitronellal	Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H317; H319	GHS07	
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Skin Sens. 1B; Repr. 2; Aquatic Chronic 2	H317; H361fd; H411	GHS07; GHS08; GHS09	
Coumarine	Acute Tox. 4; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H317; H412	GHS07	
1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H315; H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
2,2,6-Triméthyl-alpha-propylcyclohexanepropanol	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
3-(p-Éthylphényl)-2,2-diméthylpropionaldéhyde	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H400; H411	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Acute Tox. 4; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Pin-2(10)-ène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H302; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Eugénol	Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H317; H319	GHS07	
gamma-Terpinène	Flam. Liq. 3; Repr. 2; Aquatic Chronic 2	H226; H361; H411	GHS02; GHS08; GHS09	
Cinnamaldéhyde	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3	H312; H315; H317; H319; H412	GHS07	H317 : C >= 0,01 %
Isoeugénol	Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3	H302; H312; H315; H317; H319; H332; H335	GHS07	H317 : C >= 0,01 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
dL-Limonène		140			MAC: NO
Pin-2(10)-ène	BE		113	-	
Pin-2(3)-ène		113			MAC: BE
	BE	113			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétrahydro-2-naphthyl)éthan-1-one	Inhalation				30 mg/m3
	Dermale			0,648 mg/kg bw/day	28,7 mg/kg bw/day
2,6-Diméthyl-2-octène-7-ène-2-ol	Dermale				7 mg/kg bw/day
	Inhalation				24,7 mg/m3
7-Hydroxycitronellal	Inhalation				18 mg/m3
	Dermale			0,5 mg/kg bw/day	1,9 mg/kg bw/day
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Inhalation				1,2 mg/m3
	Dermale			0,01 mg/kg bw/day	0,17 mg/kg bw/day
Coumarine	Dermale				0,79 mg/kg bw/day
	Inhalation				6,78 mg/m3
Acétate de linalyle	Dermale	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,75 mg/m3
Linalol	Inhalation				24,58 mg/m3
	Dermale	3 mg/kg bw		3 mg/kg bw/day	3,5 mg/kg bw/day
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Inhalation				3,16 mg/m3
	Dermale				0,448 mg/kg bw/day
Pin-2(10)-ène	Inhalation				5,69 mg/m3
	Dermale			0,054 mg/kg bw/day	0,8 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Inhalation				3,8 mg/m3
	Dermale				0,542 mg/kg bw/day
Eugénol	Inhalation				21,2 mg/m3
	Dermale				6 mg/kg bw/day
gamma-Terpinène	Inhalation				2,939 mg/m3
	Dermale				0,833 mg/kg bw/day



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Cinnamaldéhyde	Inhalation Dermale				6,11 mg/m ³ 1,75 mg/kg bw/day
----------------	-----------------------	--	--	--	---

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation Dermale				9 mg/m ³ 17.2 mg/kg bw/day
2,6-Diméthyl-2-octène-7-ène-2-ol	Orale Dermale			0.380 mg/kg bw/day	3 mg/kg bw/day 2.5 mg/kg bw/day
7-Hydroxycitronellal	Inhalation Dermale				4.35 mg/m ³ 2.5 mg/kg bw/day 5,4 mg/m ³ 1,1 mg/kg bw/day
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Orale Inhalation Dermale			0.5 mg/kg bw/day	0,6 mg/kg bw/day 0,29 mg/m ³ 0,005 mg/kg bw/day 0,083 mg/kg bw/day
Coumarine	Orale Dermale Orale				0,17 mg/kg bw/day 0,39 mg/kg bw/day 0,39 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Inhalation Dermale	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	1,69 mg/m ³ 1,25 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation Orale Dermale		1.5 mg/kg bw	1.5 mg/kg bw/day	0,68 mg/m ³ 0,2 mg/kg bw/day 1.25 mg/kg bw/day
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Inhalation Dermale Orale				4.33 mg/m ³ 2.49 mg/kg bw/day 0,557 mg/m ³ 0,16 mg/kg bw/day
Pin-2(10)-ène	Orale Inhalation Dermale				0,16 mg/kg bw/day 1 mg/m ³ 0,027 mg/kg bw/day 0,3 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Orale Inhalation Dermale				0,3 mg/kg bw/day 0,674 mg/m ³ 0,225 mg/kg bw/day
Eugénol	Orale Inhalation Dermale				0,225 mg/kg bw/day 5,22 mg/m ³ 3 mg/kg bw/day
gamma-Terpinène	Orale Inhalation Dermale				3 mg/kg bw/day 0,725 mg/m ³ 0,417 mg/kg bw/day
Cinnamaldéhyde	Orale Inhalation Dermale Orale				0,417 mg/kg bw/day 1,09 mg/m ³ 0,625 mg/kg bw/day 0,625 mg/kg bw/day



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Eau	0.0044 mg/l	0.00044 mg/l	
	Sédiment	3.73 mg/kg	0.75 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			2.7 mg/kg
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Orale			26.7 mg/kg food
	Eau	0,0278 mg/l	0,0027 mg/l	
	Sédiment	0,594 mg/kg	0,0594 mg/kg	
	Intermittent water			0,278 mg/l
7-Hydroxycitronellal	STP			10 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
	Orale			111 mg/kg food
	Eau	0.0316 mg/l	0.00316 mg/l	
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Sédiment	0.145 mg/kg	0.015 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0.011 mg/kg
	Eau	0,005 mg/l	0,001 mg/l	
Coumarine	Sédiment	0,057 mg/kg	0,006 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0,008 mg/kg
	Eau	0,019 mg/l	0,0019 mg/l	
Acétate de linalyle	Sédiment	0,15 mg/kg	0,015 mg/kg	
	Intermittent water			0,0142 mg/l
	STP			6,4 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
Linalol	Orale			30,7 mg/kg food
	Eau	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	STP			1 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
	Eau	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sédiment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
Pin-2(10)-ène	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Orale			7,8 mg/kg food
Pin-2(3)-ène	Eau	0,00205 mg/l	0,000205 mg/l	
	Sédiment	0,0387 mg/kg	0,00387 mg/kg	
	STP			0,3 mg/l
	Soil			0,375 mg/kg
Eugénol	Eau	0,001004 mg/l	0,0001 mg/l	
	Sédiment	0,337 mg/kg	0,034 mg/kg	
	STP			3,26 mg/l
	Soil			0,067 mg/kg
Eugénol	Orale			13,1 mg/kg food
	Eau	0.000606 mg/l	0.000061 mg/l	
	Sédiment	0,157 mg/kg	0,0157 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
Eugénol	Soil			0,0317 mg/kg
	Orale			8,76 mg/kg food
	Eau	0.00113 mg/l	0.000113 mg/l	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

gamma-Terpinène	Sédiment	0.081 mg/kg	0.008 mg/kg	
	Soil			0.015 mg/kg
	Eau	0.003 mg/l	0 mg/l	
Cinnamaldéhyde	Sédiment	0.49 mg/kg	0.049 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0.423 mg/kg
	Eau	0.008 mg/l	0.0008 mg/l	
	Sédiment	0.101 mg/kg	0.0101 mg/kg	
	Intermittent water			1,004 mg/l
	STP			7.1 mg/l
	Soil			0.0156 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: film laminé. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: film laminé. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 225 °C	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (dl-Limonène)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 6,1 (dl-Limonène)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,88 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 16 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Sensibilisation** : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité** : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact cutané**
- Toxicité aiguë** : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation** : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire**
- Corrosion/irritation** : Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Ingestion**
- Toxicité aiguë** : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration** : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation** : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité** : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité** : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction** : Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Lapin
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	-----
	NOAEL (développement, orale)	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 22360 mg/m3	Read across	
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (orale) - estimation	500 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	-----	
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	-----	Lapin



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

dl-Limonène	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	
	NOAEL (orale) - estimation	1200 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	Mutagénicité - estimation	Non mutagène	Read across	
	NOAEL (développement) - estimation	591 mg/kg.d	Read across	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	
	7-Hydroxycitronellal	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404
DL50 (orale)		5300 mg/kg bw	-----	Rat
Irritation des voies respiratoires		Irritant		
DL50 (dermale)		> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
Sensibilisation cutanée		5612 ug/cm2	OECD 429	Souris
Irritation de la peau		850 ug/cm2	OECD 404	
Irritation des yeux		Irritant		
Irritation de la peau		Non-irritant		
DL50 (orale)		> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
NOEL (orale)		250 mg/kg bw/d		
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Souris
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Sensibilisation cutanée	4100 ug/cm2	OECD 429	-----
	NOAEL (dermale)	> 300 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		
Coumarine	NOAEL (fertilité, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	> 12500 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (développement, orale)	> 115 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	DL50 (orale)	680 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	> 138,3 mg/kg bw/d		Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	> 105 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène			
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	-----	
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	-----	
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	-----	
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across		
	NOAEL (dermale) - estimation	50 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	NOAEL (orale) - estimation	10 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	Mutagénicité DL50 (orale)	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Acétate de linalyle	DL50 (orale)	1821 mg/kg bw		Souris
		DL50 (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
CL50 (inhalation)		13934 mg/kg bw	-----	Rat	
Irritation de la peau		> 2740 mg/m3	-----	Souris	
Irritation de la peau		Non-irritant	-----	Homme	
Irritation des yeux		Irritant	OECD 404	Lapin	
NOAEL (orale) - estimation		Irritant	OECD 405	Lapin	
NOAEL (dermale)		160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
Mutagénicité		250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
Génotoxicité - in vitro		Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Linalol	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
	NOAEL (développement, orale)	Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
	CL50 (inhalation) - estimation	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
	Sensibilisation cutanée	> 5000 mg/m3	-----	Rat	
	NOAEL (développement, orale)	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye	
	Irritation des yeux	365 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Mutagénicité	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	NOAEL (fertilité, orale)	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Irritation de la peau	500 mg/kg bw/d		Rat	
2,2,6-Triméthyl-alpha-propylcyclohexanepropanol	NOAEL (dermale)	Irritant	OECD 404	Lapin	
	Génotoxicité - in vivo	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	DL50 (dermale)	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
	Irritation de la peau	5610 mg/kg bw	-----	Lapin	
	DL50 (orale)	Légèrement irritant	-----	Homme	
	NOAEL (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat	
	3-(p-Éthylphényl)-2,2-diméthylpropionaldéhyde	DL50 (orale)	> 20000 mg/kg bw	-----	
		DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
		DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Pin-2(10)-ène	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (développement) - estimation	250 mg/kg.d	Read across	
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye
	Pin-2(3)-ène	Irritation de la peau	Non-irritant	-----
NOAEL (fertilité, orale)		749 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
Irritation de la peau		Modérément irritant	-----	Lapin
Mutagénicité		Non mutagène	-----	Salmonella typhimurium
Irritation des yeux - estimation		Modérément irritant	Read across	Lapin
Génotoxicité - estimation		Non-génotoxique	Read across	
NOAEL (inhalation)		170 mg/m3	OECD 413	Rat
NOAEL (orale) - estimation		800 mg/kg bw/d	Read across	
DL50 (orale)		500 mg/kg bw	OECD 423	Rat
DL50 (dermale)		> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
Eugénol	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	CL50 (inhalation)	> 2580 mg/m3	OECD 403	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat
	NOEL	300 mg/kg bw/d	-----	Rat
	(cancérogénicité, orale)			
	Sensibilisation cutanée	2703 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	600 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 476	Souris
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique		
Cinnamaldéhyde	Génotoxicité - in vivo	Genotoxic	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) - estimation	> 700 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement, orale)	250 mg/kg bw/d		Lapin
	Irritation des yeux	Irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation de la peau	Fortement irritant		
	NOAEL (développement, orale)	5 mg/kg bw/d	-----	Rat
	DL50 (orale)	2220 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	1260 mg/kg bw	-----	Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	-----	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d		
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	-----	



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Isoeugénol	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	-----	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	-----	Lapin
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	Sensibilisation cutanée	262 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Sensibilisation cutanée	498 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Irritation de la peau	Modérément irritant	-----	Homme
	Irritation de la peau	Fortement irritant		Lapin
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	-----	Rat
	Mutagénicité	Négatif	-----	Salmonella typhimurium
	CL50 (inhalation) - estimation	1500 mg/m3		
DL50 (dermale) - estimation	1912 mg/kg bw			
DL50 (orale)	1560 mg/kg bw	-----	Rat	

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 3 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 12 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	-----
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	-----
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	-----
	Log P(oe)	5,23		
	FBC	600		
dl-Limonène	CI50 (algues) - estimation	> 1,81 mg/l		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	0,42 mg/l		
	CL50 (poisson) - estimation	0,7 mg/l		
	CL50 (poisson)	0,2 mg/l	-----	-----
	CE50 (puce d'eau)	17 mg/l	-----	Daphnia magna
Alpha-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	Log P(oe)	5,3		
	FBC	761		
	CE50 (puce d'eau)	8,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
1-(2,6,6-triméthyl-3-cyclohexène-1-yl)-2-butène-1-one	CL50 (poisson)	> 4,6 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CI50 (algues)	28 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Log P(oe)	2,4		
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Log P(oe)	4,2		
	CE50 (puce d'eau)	11,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	3,2 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	24 %	OECD 301 D	
	CI50 (algues)	69,2 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
Pin-2(10)-ène	CL50 (poisson)	0,205 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	Log P(oe)	2,64		
	CL50 (poisson)	0,502 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,25 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	76 %	OECD 301 D	
Pin-2(3)-ène	CI50 (algues)	0,826 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Log P(oe)	4,4		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	62 %	OECD 301 B	
	CL50 (poisson)	0,28 mg/l	-----	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,44 mg/l	-----	Daphnia magna
	Log P(oe)	4,32		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Résidus de produit	: Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
Avertissements supplémentaires	: Aucun.
Evacuation des eaux usées	: Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Catalogue des Déchets Européen	: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Codes OMOd	: 20 01 97 S
Législation locale	: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 3082

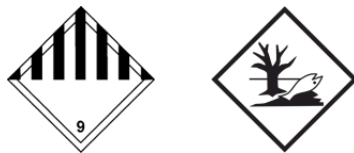
14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; dl-Limonène)
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one ; dl-Limonene)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
Le code de restriction : (-)
en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9

Code d' ERG : 9L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 183 g/l
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Repr. 2	: Toxicité pour la reproduction, catégorie 2.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
------	------------------------------------



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : BE / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2024-05-24